



## Convention sur la diversité biologique

Distr.  
GÉNÉRALE

CBD/SBSTTA/21/REC/XXI/7  
14 décembre 2017

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR  
DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET  
TECHNOLOGIQUES

Vingt et unième réunion  
Montréal (Canada), 11-14 décembre 2017  
Point 9 de l'ordre du jour

### RECOMMANDATION ADOPTÉE PAR L'ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES

#### **XXI/7. Questions nouvelles et émergentes relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique**

*L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques*

1. *Prend note* des propositions de questions nouvelles et émergentes et des informations et points de vue connexes communiqués par les Parties et les observateurs, résumés dans la note de la Secrétaire exécutive sur les questions nouvelles et émergentes<sup>1</sup> ;
2. *Recommande que*, conformément à la procédure établie en vertu de la décision IX/29, la Conférence des Parties décide de n'ajouter à l'ordre du jour de l'Organe subsidiaire au cours du prochain exercice biennal aucune des questions nouvelles et émergentes proposées dans la note de la Secrétaire exécutive sur les questions nouvelles et émergentes<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> [CBD/SBSTTA/21/8](#).